

L'Aigle Infos

Lisez le journal numérique sur le site :
www.kefinafasso.com

L'information qu'il vous faut!



HEBDOMADAIRE INDEPENDANT D'INFORMATIONS GENERALES N° 440 DU JEUDI 9 JUILLET 2026 - PRIX: 3000 GNF - ZONE CFA: 500

Nécrologie

P.3

Hadja Andrée Touré, l'épouse d'Ahmed Sékou Touré, est décédée



Edito à vue d'Aigle

Des exécutifs communaux sous pression !

Les Guinéens se sont rendus aux urnes le 31 mai dernier pour élire leurs députés et leurs conseillers communaux. Après la proclamation des résultats définitifs par la Cour suprême, et en attendant l'élection du président de l'Assemblée nationale, celle des maires ainsi que leurs adjoints s'est tenue du 02 au 04 juillet sur l'ensemble du territoire national. Quelques jours plus tôt, le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a, à travers un communiqué, convoqué les conseillers communaux élus à leur session inaugurale, pour le jeudi 2 juillet 2026, à partir de 9 heures, au siège de leurs communes respectives...

Quatorze ans après le massacre de Zogota P.4



Les victimes toujours dans l'attente (Entretien)

Décès de Hadja Andrée Touré P.3



Boubacar Yacine Diallo rend hommage à l'ancienne Première Dame de Guinée

Parfum de détournement de 43 milliards GNF au CNT P.5



L'institution brise le silence

Éducation

P.4

Samuel Fara Oliano, 1er au CEE à Matoto, rêve de devenir gouverneur de la BCRG

Affaire des 43 milliards GNF au CNT P.3

Le procureur Charles Wright s'invite dans le dossier

Vie de la nation

P.2

Entre élan de développement et deuil national, la Guinée sous tension

Édito à vue d'aigle



Des exécutifs communaux sous pression !

Les Guinéens se sont rendus aux urnes le 31 mai dernier pour élire leurs députés et leurs conseillers communaux. Après la proclamation des résultats définitifs par la Cour suprême, et en attendant l'élection du président de l'Assemblée nationale, celle des maires ainsi que leurs adjoints s'est tenue du 02 au 04 juillet sur l'ensemble du territoire national. Quelques jours plus tôt, le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a, à travers un communiqué, convoqué les conseillers communaux élus à leur session inaugurale, pour le jeudi 2 juillet 2026, à partir de 9 heures, au siège de leurs communes respectives. La suite, on la connaît. Si dans certaines circonscriptions, l'élection de l'exécutif communal s'est déroulé dans la sérénité, dans d'autres, tel n'aura pas été le cas. Des tensions ont été enregistrées par endroits (Matam, Kaloum, Gbessia, Sanoyah, etc) avant l'élection du maire et de ses adjoints. A noter que

cette session inaugurale a eu trois points inscrits à l'ordre du jour: l'installation officielle du conseil communal, l'élection du maire et celle des maires adjoints. Les travaux ont été supervisés par les autorités de tutelle compétentes dans chaque circonscription. Ainsi à Conakry, la capitale, cette tâche est revenue au gouverneur ou à son représentant. Dans les préfectures et sous-préfectures, les préfets et sous-préfets, ou leurs représentants, ont assuré la présidence de la session jusqu'à la mise en place des organes exécutifs. C'est après l'installation officielle des conseils communaux, que les élections des exécutifs locaux se sont organisées au scrutin secret. Les maires et leurs adjoints ont été élus à la majorité absolue des membres du conseil. L'arrêté ministériel a indiqué que si aucun candidat ne parvenait à obtenir cette majorité au premier tour, un second tour serait organisé à la majorité relative. En cas d'égalité des voix, la priorité sera accordée à la candidate femme ou, à défaut, au candidat le plus jeune.

Il a été également prévu un dispositif d'appui et de supervision. Le ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a déployé des missions d'observation et de suivi afin de garantir la transparence, l'uniformité et la régularité des opérations à travers le pays. Chaque commune était tenue de produire un procès-verbal détaillant le déroulement de la session, les résultats des élections ainsi que les éventuelles réclamations ou incidents enregistrés. Un document à transmettre à la Direction nationale des collectivités locales dans un délai maximum de 72 heures après la clôture des travaux.

Le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation a chargé le directeur national des collectivités locales, le directeur national de l'administration du territoire, les gouverneurs de région, les préfets et les sous-préfets, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de son arrêté.

Quelques heures après l'installation des exécutifs communaux, le MATD a prévenu qu'en cas de défaillance dans une commune, il n'hésiterait pas à y installer une délégation spéciale. De là à parler de maires sous pression, il y a un pas que l'on pourrait franchir aisément.

Kèfina Diakité

Entre élan de développement et deuil national, la Guinée sous tension

Vie de la nation



La première semaine de juillet 2026 a placé la Guinée dans un contraste saisissant, oscillant entre des avancées structurelles prometteuses et des tragédies qui rappellent la fragilité du quotidien.

L'élan d'une économie en mutation

Sur le plan économique, le pays affiche une volonté de transformation concrète. La signature du programme PCP 2026-2030 avec l'ONUDI et les nouveaux accords de coopération avec la Chine --- incluant la réalisation de 400 forages d'eau potable et des projets de valorisation énergétique des déchets --- témoignent d'une stratégie axée sur les besoins fondamentaux. Par ailleurs, la rigueur s'impose comme le nouveau dogme de la gouvernance, illustrée par la poursuite de la rationalisation de la fonction

publique et la fermeté de la CRIEF dans la lutte contre l'enrichissement illicite.

Le poids du deuil et les défis de la sécurité

Cependant, cet optimisme est assombri par une actualité plus sombre. Le pays a été frappé par le décès de Hadja Andrée Touré, ancienne Première dame, figure historique dont la disparition a suscité une vive émotion nationale. Sur les routes, le tragique accident de Kolenté, ayant causé plusieurs pertes en vies humaines, a remis en lumière l'urgence de renforcer la sécurité routière, un défi national majeur.

Une gouvernance sous surveillance

La semaine a également été marquée par une activité intense sur le front de la régulation et de la justice :

. **Environnement** : Le ministère a instauré un repos biologique avec une suspension totale de l'exploitation et du transport du bois jusqu'au 30 septembre 2026, afin de préserver le capital forestier.

. **Éducation** : Si la publication des résultats du CEE (taux de réussite de 63,35%) a marqué une étape importante, la suspension de hauts responsables de l'éducation pour des manquements aux examens nationaux montre que l'exi-

gence de probité ne souffre aucune exception.

. **Vie locale** : Le climat politique reste localement tendu, avec des contestations post-électorales persistantes, notamment à Souguéta, soulignant que la stabilité institutionnelle demeure un processus en construction.

En résumé : Les grands enjeux de la semaine

-**Développement** : La concrétisation des partenariats internationaux pour des infrastructures durables (eau, énergie).

-**Intégrité** : La poursuite de l'assainissement de l'administration et de la lutte contre la corruption.

-**Mémoire et Vigilance** : Un hommage national à une figure historique, conjugué à une gestion rigoureuse des crises sécuritaires et environnementales.

La Guinée aborde la mi-juillet avec une ambition intacte mais lucide. La réussite des réformes engagées dépendra de la capacité du gouvernement à transformer ces ambitions techniques en un impact tangible pour les citoyens, tout en maintenant la paix sociale face aux imprévus de la vie nationale.

Kèfina Diakité



Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018

Siège : Quartier Bambeto, Secteur: Taranya, Commune de Ratoma, sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée

E-mail : laigleinfosgn@gmail.com

Tél : (+224) 621 93 53 88

Fondateur & Administrateur Général Mamadou Aliou (Kéfina Diakité & Kaba Kankoula) Diakité

Tél : +224 621 93 53 88 / 622 04 62 21 / 664 63 09 53

Directeur de Publication: Amadou Sadjo Diallo

Rédacteur en Chef: Sékou Condé

Secrétaire Général de la Rédaction: Samuel M'Bemba

Comité de Rédaction: Samuel M'Bemba, Mamadou Aliou (Kéfina Diakité) Diakité, Sékou Condé, Mamadou Oury Bah, Amadou Sadjo Diallo, Moussa Thiam, Boéboé Béavogui, Ibrahima Bangoura

Stagiaire: Mamadou Oury Bah

Service Commercial, Marketing, Abonnement, Annonces et Pub:

Oumar Kabirou Kaba 654 75 56 50

Chef PAO: Ibrahima Bangoura

Imprimeur: Alseny Camara 628066445

Imprimerie: Imprimerie Lanyi

Distribution: L'Aigle Infos/Maison du Livre

Mise en page: Ibrahima BANGOURA

Photographe: Moustapha Camara

Edité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

Déclaration publique d'abandon des MGF et des mariages d'enfants

Matoto

Le dimanche 05 juillet 2026, les quartiers Matoto-Centre et Matoto-Marché, à travers une déclaration publique, se sont engagés à abandonner les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages d'enfants. Ce, après l'engagement pris les quartiers Hafía 1, Hafía 2 et Minière, rapporte Mediaguinee.



« C'est avec une profonde émotion que je prends la parole aujourd'hui. Au nom de l'autorité communale de Matoto, au nom de l'ensemble des travailleurs de Matoto et au nom de la population laborieuse de Matoto, en cette occasion solennelle où nous déclarons publiquement l'abandon des mutilations génitales féminines et du mariage d'enfants », a déclaré Mamadouba Camara, lors de la cérémonie qui s'est tenue en présence des autorités communales, des représentants du ministère de la Femme, de la Famille et des Solidarités ainsi que des partenaires techniques.

Et d'ajouter : « En abandonnant ces pratiques, nous faisons un pas décisif vers l'égalité, la santé et le bien-être de toutes les femmes et filles » Mamadouba Camara a ensuite invité les communautés à s'impliquer davantage dans la sensibilisation. « Il est essentiel de sensibiliser notre communauté à ces enjeux. Nous devons organiser des campagnes d'éducation, des ateliers et des discussions pour informer et mobiliser tous les citoyens », dira-t-il.

Le Secrétaire général de la commune de Matoto, Mamadi Nabé, a salué une avancée significative dans les efforts communautaires, tout en rappelant que malgré les progrès enregistrés, les défis restent importants. « La situation des enfants et des femmes reste un problème majeur. Le chemin est encore long », fera-t-il remarquer.

La représentante de la ministre de la Femme, de la Famille et des Solidarités a inscrit cette cérémonie dans la continuité des actions déjà menées dans d'autres

quartiers de Conakry, notamment Hafía 1, Hafía 2 et Minière.

« L'illustration parfaite de la réussite de ces campagnes de sensibilisation est cette cérémonie de déclaration publique d'abandon des mutilations génitales féminines et des mariages d'enfants par les quartiers Matoto-Marché et Matoto-Centre, dans la commune de Matoto. Après celle des quartiers Hafía 1, Hafía 2 et Minière, hier, dans la commune de Dixinn », a-t-elle déclaré. Pour elle, les MGF et les mariages d'enfants constituent des violations graves des droits humains, avec des conséquences durables sur la santé et le bien-être des victimes.

« Ces violences sont enracinées dans les inégalités historiques entre les femmes et les hommes », a-t-elle martelé.

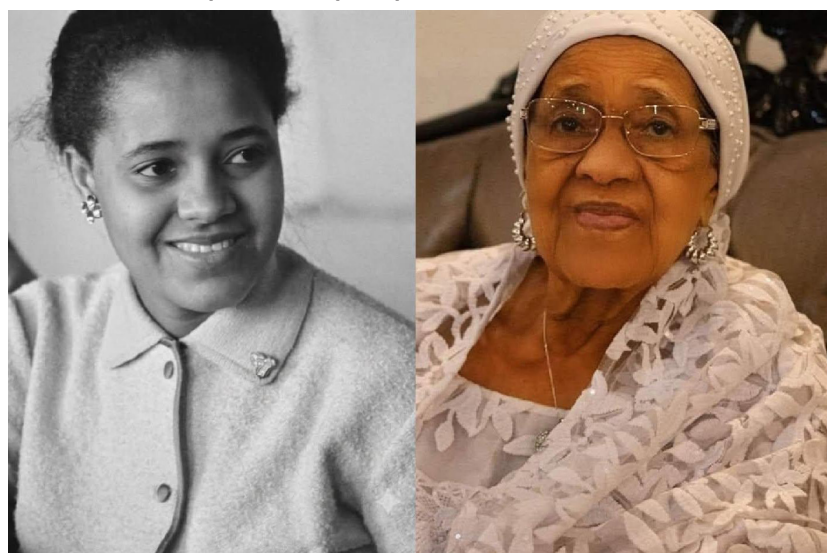
Mamadou Oury



Nécrologie

Hadja Andrée Touré, l'épouse de Ahmed Sékou Touré, est décédée

Hadja Andrée Touré, née Andrée Kourouma n'est plus. La première dame de feu président Ahmed Sékou Touré, sous la première République, vient de tirer sa révérence au Maroc des suites de maladie.



Née en 1934 à Macenta, Hadja Andrée était l'épouse du premier président de la Guinée indépendante, Ahmed Sékou Touré. Mariée en 1953, elle est devenue la première Première dame du pays après l'indépendance du 2 octobre 1958 et a occupé cette fonction jusqu'au décès de son époux en 1984.

Discrète sur le plan politique, elle s'est surtout investie dans des activités sociales et a accompagné son mari lors de nombreuses visites officielles à l'étranger. Le couple a eu un fils, Mohamed Touré.

Après le décès d'Ahmed Sékou Touré et le coup d'État du 3 avril 1984, Hadja Andrée Touré est arrêtée avec son fils. Condamnée en 1987 à huit ans de travaux forcés, elle est libérée l'année suivante avant de s'exiler successivement au Maroc, en Côte d'Ivoire et au Sénégal. Elle rentre définitivement en Guinée en 2000.

À son retour, elle s'est consacrée à la préservation de la mémoire de son époux. En 2023, elle publie son autobiographie, Ma vie auprès d'Ahmed Sékou Touré, dans laquelle elle retrace son

parcours personnel et les années de la Première République.

Ces dernières années, Hadja Andrée Touré a multiplié les appels au pardon, à l'unité nationale et à la cohésion sociale. En août 2024, elle a initié une grande lecture du Saint Coran à la Grande mosquée Fayçal de Conakry pour prier en faveur de la paix en Guinée. À travers cette initiative, elle a exhorté les Guinéens, en particulier les femmes et les jeunes, à privilégier l'amour, la fraternité, le dialogue et le pardon afin de préserver la stabilité du pays.

Selon les informations rapportées mercredi, Hadja Andrée Touré est décédée au Maroc à l'âge de 92 ans, où elle suivait des soins médicaux. Elle laisse l'image d'une figure marquante de l'histoire politique guinéenne, à la fois témoin de la lutte pour l'indépendance, première Première dame de la République et défenseure, jusqu'à la fin de sa vie, des idéaux de paix et de cohésion sociale.

La rédaction de votre hebdomadaire présente ses condoléances à la famille Touré de notre regrettée.

Samuel Demba. D

et de la coopération (DRIC), ainsi que d'autres personnes.

La réquisition d'Alphonse Charles Wright, procureur spécial près la CRIEF, fait suite à un signalement. Il ressort dudit signalement que ce montant a été réparti suivant un courrier du président de l'ancien Conseil national de la Transition (CNT), Dr Dansa Kourouma, comme suit :

Quarante milliards cinq cents millions de francs guinéens (40 500 000 000 GNF) au titre de la prime de séparation des conseillers nationaux du CNT ; Deux milliards cinq cents millions de francs guinéens (2 500 000 000 GNF) au titre d'une prime spéciale de récompense des travailleurs de l'administration parlementaire, ayant été soumis à des contraintes particulières et dont l'accompagnement a contribué à la réalisation des missions du CNT.

Malheureusement, apprend-on, l'utilisation de ces fonds publics a été faite dans une certaine opacité, où certains cadres parlementaires de différentes directions ont fourni des listes de personnes ne répondant pas aux critères d'éligibilité à l'octroi d'une prime spéciale, conformément à l'article 62 du règlement intérieur du Conseil national de la Transition.

En outre, les preuves des paiements aux bénéficiaires n'ont été établies ni par des docu-

Décès de Hadja Andrée Touré

Boubacar Yacine Diallo rend hommage à l'ancienne Première Dame de Guinée

Hadja Andrée Touré, la veuve d'Ahmed Sékou Touré, premier président de la Guinée indépendante, est décédée le 08 juillet 2026 au Maroc à l'âge de 92 ans. Boubacar Yacine Diallo, actuel président de la Haute Autorité de la Communication a tenu à lui rendre hommage.



Hadja Andrée Touré, la veuve d'Ahmed Sékou Touré, premier président de la Guinée indépendante, est décédée le 08 juillet 2026 au Maroc à l'âge de 92 ans. Boubacar Yacine Diallo, actuel président de la Haute Autorité de la Communication a tenu à lui rendre hommage.

« C'est avec une profonde émotion et une immense tristesse que je rends hommage à la mémoire d'une figure monumentale de notre histoire nationale : Hadja Andrée Touré, éternelle Première Dame de la République de Guinée. À l'heure où elle entame son ultime voyage, je m'incline devant le parcours exceptionnel d'une femme d'exception, à l'image de son feu époux le président AHMED SEKOU TOURE.

L'épouse au destin national

Hadja Andrée Touré restera à jamais gravée dans nos mémoires comme la courageuse compagne du père de notre indépendance, le Président Ahmed Sékou Touré. Aux côtés de celui qui osa dire « Non » pour offrir, avec ses compagnons de lutte, la liberté au peuple guinéen, elle accompagna, avec grâce, élégance et patriotisme, les premiers pas de notre jeune République.

Témoin privilégiée et actrice discrète, mais essentielle, de la naissance de notre souveraineté, elle a incarné, durant de longues années, la dignité de la fonction de Première Dame de la République de Guinée.

La dignité face à l'injustice

L'histoire retiendra également sa résilience exemplaire. Face

aux douloureuses épreuves qu'elle eut à traverser, notamment l'emprisonnement subi malgré son innocence, elle ne céda jamais au découragement, ni à l'esprit de vengeance.

Dans la tempête, elle opposa à l'adversité une dignité remarquable, un silence empreint de grandeur et une force d'âme qui inspirent le respect. Elle traversa la souffrance sans haine ni rancœur, incarnant la noblesse de caractère face à l'injustice.

Le refuge des plus vulnérables

Femme de cœur, Hadja Andrée Touré consacra une grande partie de sa vie à la protection des plus fragiles. Son engagement constant en faveur des personnes vulnérables, des femmes et des enfants en détresse restera un modèle de générosité, de solidarité et de charité.

Individus et société Animée par une foi profonde et un amour sincère de la paix, elle fut, pour de nombreux Guinéens, une véritable mère.

Une réhabilitation historique

Le destin voulut qu'elle connaisse, de son vivant, la réhabilitation légitime que la Nation lui devait. Je salue à cet égard le geste historique du Président de la République, le Général Mamadi Doumbouya, qui a su restaurer l'honneur de cette grande dame et lui rendre la place qui lui revenait dans la mémoire nationale.

Condoléances

En mon nom propre, je rends un hommage profondément respectueux à cette icône de la dignité guinéenne et africaine. J'adresse mes condoléances les plus sincères et les plus émues à sa famille biologique, à ses proches. Je n'oublie personne ! Que la terre de Guinée, qu'elle a tant aimée et servie, lui soit légère. Reposez en paix, maman Hadja Andrée Touré. », a écrit Boubacar Yacine Diallo, président de la HAC.

Kaba Kankoula

Affaire des 43 milliards GNF au CNT

Le procureur Charles Wright s'invite dans le dossier.

Le procureur spécial près la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), Alphonse Charles Wright, s'est autosaisi du dossier relatif au présumé détournement de 43 milliards de francs guinéens au Conseil national de la Transition (CNT).



Le procureur spécial a ouvert une enquête. Les directeurs centraux de l'Office de répression des délits économiques et financiers (ORDEF), de la Police judiciaire, ainsi que le Secrétaire à la Présidence chargé des Services spéciaux et de la lutte contre le crime organisé ont été saisis afin de situer les responsabilités dans cette affaire de présumé « détournement de deniers publics, corruption d'agents publics, blanchiment de capitaux, enrichissement illicite, faux et usage de faux en écritures publiques et privées et complicité », portant sur la somme de quarante-trois milliards de francs guinéens (43 000 000 000 GNF).

Ces faits sont reprochés à Aboubacar CAMARA, secrétaire gé-

néral du Conseil national de la Transition, Sãa LENO, directeur des services financiers et comptables (DFC), Youssouf FOFA-NA, directeur des normes de conformité financière (DNCF), Amadou DIAKITÉ, directeur des ressources humaines (DRH), ainsi que son adjoint, Diaraye BALDÉ, directrice de cabinet, Aboubacar Foté SOUMAH, directeur des affaires juridiques, de la vie législative (DAJVL), Oumar DIAKHABY, directeur de la communication et de l'information, Mohamed MAGAS-SOUBA, directeur des services informatiques (DSI), Mohamar BALDÉ, directeur des services législatifs (DSL), Docteur Amadou CAMARA, directeur du protocole (DP), Mohamed Lamine KEÏTA, directeur des relations interparlementaires

ments comptables, ni par des ordres de virement bancaire, ni par tout autre mode de paiement autorisé par la réglementation en vigueur, provoquant des contestations au sein de l'administration parlementaire, si l'on en croit les accusations du procureur spécial.

Depuis lundi, 06 juillet, une autre procédure d'enquête préliminaire a été engagée contre le directeur général de l'Agence guinéenne d'exécution des travaux d'intérêt public et d'emploi (AGETIPE) et plusieurs autres personnes pour

des raisons de « dysfonctionnements » dans le cadre de l'exécution des fonds alloués par l'État en matière budgétaire.

Samuel Demba. D



INTERVIEW

Quatorze ans après le massacre de Zogota

Les victimes toujours dans l'attente



Bientôt quatorze ans, le massacre de Zogota. Dans cette tragédie, six personnes ont perdu la vie dont celle du chef de district à l'époque. Malgré une condamnation de l'État devant la juridiction supranationale, les familles des victimes n'ont encore bénéficié d'aucun dédommagement. Le collectif des avocats dénonce une volonté politique des autorités.

L'Aigleinfos : Quatorze ans déjà depuis le massacre de Zogota. Où en sommes-nous avec ce dossier ?

Me Foromo Frédéric Loua : Comme vous le savez, après les massacres, une plainte avait été déposée devant les juridictions nationales. Plainte qui est restée sans suite jusqu'en 2018, l'année à laquelle nous avons décidé de saisir la cour de justice de la CE-DEAO.

Et effectivement, cette juridiction sous-régionale, après examen du dossier, est entrée en condam-

nation de la façon la plus sévère possible contre la Guinée et a alloué des montants aux victimes en réparation des préjudices résultant de ce massacre. La décision a été signifiée à l'État guinéen en 2020. Jusqu'à maintenant, l'État n'a rien fait pour se conformer à cette décision.

L'État n'a rien fait, comme je le dis, pour donner effet, pour exécuter la décision de la cour de justice de la CEDEAO. Malgré le fait que la cour elle-même a écrit de façon officielle à la Guinée lui demandant d'exécuter l'arrêt de la cour.

L'Aigleinfos : Comment expliquez-vous ce refus de l'État d'exécuter cette décision ?

Me Foromo Frédéric Loua : Il n'y a aucune volonté de la part de l'État pour que cette décision soit exécutée. C'est ce qui nous a motivés d'aller du côté de la France pour saisir la justice française pour une demande d'exequatur pour que cette décision soit appliquée sur le droit français. Afin que des biens appartenant à la Guinée puissent être saisis de ce côté. Nous sommes à ce niveau et véritablement le dossier n'a pas évolué.

L'Aigleinfos : La décision rendue en novembre 2018 condamnait la Guinée à payer 4,5 milliards de nos francs aux victimes. Mais malheureusement, ces victimes n'ont jamais bénéficié un centime de

ce montant.

Est-ce que vous êtes en contact avec elles, ces victimes ?

Me Foromo Frédéric Loua : Oui, on en parle de façon régulière avec les victimes. Même quand il s'agit d'engager la production des équipes devant la Cour d'Appel de Paris, nous avons reçu les victimes, nous avons reçu leurs représentants. Et nous sommes en contact avec eux, il y a des discussions qui sont en cours.

Et je pense que leur seul souhait aujourd'hui est de voir cette décision exécutée pour enfin se remettre en place. Et comment résulter de ce massacre horrible qu'il y a eu en 2012.

L'Aigleinfos : Vous avez dit plus haut que c'est un manque de volonté politique. Est-ce que ça veut dire qu'à la longue, on pourrait enterrer ce dossier ?

Me Foromo Frédéric Loua : Bon, en tout cas, le plaidoyer continue, les démarches continuent. Il faut que véritablement la Guinée exécute cette décision de justice-là. Parce qu'on ne peut pas être signataire de l'acte de création de la CEDEAO et ne pas exécuter les décisions que rend cette juridiction sur son sol. C'est contradictoire, c'est du non-sens, c'est incompréhensible. C'est pourquoi nous pensons que les démarches doivent continuer, le plaidoyer doit continuer, les actions judiciaires doivent continuer pour que véritablement la Guinée se réserve

afin d'exécuter cette décision.

L'Aigleinfos : Juridiquement parlant, quelle est la différence entre cette juridiction française que vous avez saisie et celle de la CEDEAO ?

Me Foromo Frédéric Loua : Non, vous savez, il y a une procédure en droit qu'on appelle la procédure d'exécution qui demande à ce qu'une décision condamnée en État soit exécutée sur le sol d'un autre État. C'est une procédure qui est de droit qui est fermée.

Nous avons demandé à ce que la justice guinéenne puisse reconnaître cette décision rendue par la Cour judiciaire de la CE-DEAO afin qu'elle soit exécutable sur le sol français. Vu que la Guinée a assez d'intérêt sur le sol français, nous pensons qu'on pourrait légalement saisir ces biens-là pour se faire payer sur le prix de vente de ces biens.

L'Aigleinfos : Le 04 août, une commémoration sera organisée à Zogota pour se recueillir sur la tombe des victimes. Est-ce que vous avez un mot pour ces victimes ?

Me Foromo Frédéric Loua : Je pense que c'est les encourager, leur dire que nous sommes là, nous tenons, nous sommes de leur côté et nous pensons que force va rester à la loi, force va rester au droit et que la Guinée va enfin se décider d'exécuter cette décision. Et aussi de lancer

des poursuites contre les présumés responsables de ce massacre-là, parce que la responsabilité pénale est personnelle.

La condamnation qu'on a eue contre l'État, c'est en termes de réparation au regard de la violation des droits de l'homme. Mais s'agissant de cette question de la responsabilité pénale individuelle, je pense que la Guinée se doit, en plus d'exécuter la décision de lancer des poursuites pénales contre les cinq personnes qui étaient citées dans la plaine, pour que véritablement elles puissent répondre de leurs actes devant la loi.

L'Aigleinfos : Pouvez-vous nous citer ces cinq personnes là ?

Me Foromo Frédéric Loua : Il y avait l'ancien Gouverneur de N'Zérékoré, le commandant du camp militaire, le commandant de la gendarmerie.

Donc ces personnes sont nommément citées dans la plaine.

L'Aigleinfos : Merci à vous Maître Foromo Frédéric Loua, Directeur exécutif de "Mêmes Droits pour Tous !

Me Foromo Frédéric Loua : C'est moi qui vous remercie !

Entretien réalisé par Samuel Demba. D

Éducation

Samuel Fara Oliano, 1er au CEE à Matoto, rêve de devenir gouverneur de la BCRG

Les résultats du Certificat de fin d'études élémentaires (CEE), session 2026, sont désormais disponibles. Dans les établissements scolaires, la publication des listes a suscité des scènes de joie et de déception, au terme de neuf mois d'apprentissage.



À Matoto, Samuel Fara Mosak Oliano s'est distingué en terminant premier de la commune, qui comptait 30 984 candidats. Âgé de 10 ans, le lauréat attribue cette performance à plusieurs années de travail et de discipline.

« Ce n'est pas donné à tout le monde d'être premier de la commune de Matoto. C'est le résultat d'un travail acharné, du dévouement et d'un bon encadrement. Ce travail n'a pas commencé aujourd'hui, mais il y a deux ans. Je remercie d'abord Dieu pour cette grâce. Je remercie également le ministère de l'Éducation pour le bon déroulement de l'examen et parce qu'il n'y a pas eu de fraude ni de tricherie dans

la correction », a-t-il déclaré.

Le jeune élève explique avoir adopté une méthode de travail régulière, basée sur les révisions quotidiennes, les exercices de dictée et l'anticipation des programmes.

« Je travaillais dur depuis la quatrième année. Je révisais régulièrement mes leçons et, pendant les vacances, je commençais souvent le programme de la classe suivante. Je faisais des dictées pour améliorer mon orthographe et éviter les fautes. À la maison, je reprenais mes cours afin de combler mes lacunes. Je m'attendais à figurer parmi les trois premiers de Matoto. Être premier est une grande satisfaction. »

Après ce premier succès, Samuel Fara Oliano nourrit déjà un projet professionnel. Passionné par les finances et la banque, il ambitionne un jour de diriger la Banque centrale de la République de Guinée.

« Je compte devenir gouverneur de la Banque centrale », affirme-t-il.

La réussite de Samuel est également une source de fierté pour sa

famille. Sa mère, Rebecca Oliano, estime que ce résultat est le fruit de son sérieux et de sa régularité.

« C'est une immense joie. Samuel a toujours été un élève brillant et sérieux. Ce résultat ne nous étonne pas, car nous connaissons son niveau et son engagement. Bien sûr, à un examen tout peut arriver, mais nous avons confiance en son travail et nous avons beaucoup prié. », a-t-elle exprimé.

Elle invite également les parents à s'impliquer davantage dans le suivi scolaire de leurs enfants.

« L'école ne peut pas tout faire à elle seule. Les parents doivent accompagner et encadrer leurs enfants à la maison. C'est cette collaboration entre la famille et l'école qui permet d'obtenir de bons résultats. »

Samuel Demba. D



Moribadou (Beyla)

La grogne des employés de Chinalco

Lundi dernier, les employés de la société Chinalco, basée à Moribadou, ont déclenché une grève sur le site, pour dénoncer, disent-ils, leurs conditions de vie et de travail qu'ils jugent précaires. Ils se disent défavorisés par rapport aux autres sociétés, partenaires de Rio Tinto.



M. Sacko est leur porte-parole. Contacté par téléphone, par Mediaguinee, il a martelé que le mouvement est l'aboutissement d'un long processus. « Depuis la fin du mois de mai, nous avons déposé un préavis de grève. Nous y avons listé plusieurs revendications, dont l'amélioration des salaires, la catégorisation des employés et la mise en place de formations. Mais rien n'a été fait. », a-t-il confié. Ces travailleurs de Chinalco disent avoir rencontré le préfet la semaine dernière, qui aurait demandé aux responsables de la société de revenir avec leurs décideurs pour trouver une solution, mais qu'aucune avancée n'aurait été enregistrée.

« On nous a demandé de re-

prendre le travail samedi, mais beaucoup d'entre nous ont refusé sans satisfaction de nos revendications. Ce lundi, nous sommes venus, mais le groupe a décidé d'arrêter tout, même les engins de la société », a expliqué M. Sacko. Parlant de la légalité du mouvement, il a laissé entendre ceci : « Nous avons déposé un préavis de grève, mais pas d'avis formel. Nous n'avons pas de syndicat, on nous a empêchés d'en avoir. C'était au syndicat de faire ce travail. » A noter que leurs revendications portent notamment sur les primes et avantages sociaux. Ils dénoncent également un traitement qu'ils trouvent inéquitable. « Nos collègues des autres sociétés reçoivent environ 500 000 francs guinéens de prime de logement, nous seulement 132 000. Tant que nos revendications ne sont pas satisfaites, nous ne reprendrons pas le travail. On nous menace, mais nous n'allons pas céder », fait savoir le porte-parole du mouvement. L'inspecteur régional du travail et les responsables de l'entreprise sont par la suite entrés en négociation pour trouver un terrain d'entente.

Mamadou Oury

Parfum de détournement de 43 milliards GNF au CN

L'institution brise le silence

Tout est parti des dénonciations faites dans les médias faisant état d'allégations de détournement présumé de deniers publics, de corruption d'agents publics, de blanchiment de capitaux, d'enrichissement illicite, de faux et usage de faux en écritures publiques et privées ainsi que de complicité, portant sur un montant de quarante-trois milliards de francs guinéens (43 000 000 000 GNF) et mettant en cause plusieurs responsables de l'Administration parlementaire.



Le Conseil National de la Transition est sorti de son silence. L'institution a apporté des précisions afin de rétablir la vérité des faits de nature à ruiner son image et de replacer cette affaire dans son véritable cadre institutionnel, juridique et budgétaire.

Selon le CNT dirigé par Docteur Dansa Kourouma, les accusations publiées reposent sur une présentation partielle des faits et entretiennent une confusion entre une décision institutionnelle régulièrement prise par les organes compétents du Conseil National de la Transition, une dépense publique inscrite dans la Loi de finances et exécutée conformément aux règles de gestion budgétaire de l'État, et des qualifications pénales d'une extrême gravité qui nécessitent, pour être retenues, des éléments matériels précis et juridiquement établis.

La compréhension objective de ce dossier impose donc de revenir à la chronologie des faits, aux procédures suivies et aux principes qui gouvernent la gestion des finances publiques. À la suite de l'annonce de l'organisation des élections législatives du 31 mai 2026, le Conseil National de la Transition arrivait progressivement au terme de son mandat institutionnel.

Toutefois, il convient de rappeler une précision fondamentale : le Conseil National de la Transition ne saurait être considéré comme un « ancien organe de la Transition » tant que les conditions constitutionnelles mettant fin à son existence ne sont pas réunies.

En effet, les dispositions de la Constitution prévoient que le Conseil National de la Transition demeure en fonction jusqu'à l'installation effective des institutions issues du nouveau cadre constitutionnel. Dès lors, toute présentation tendant à considérer le CNT comme une institution disparue

avant cette échéance procède d'une lecture erronée de la norme constitutionnelle et méconnaît la continuité institutionnelle consacrée par la Loi fondamentale.

Cependant, la Conférence des Présidents, réunie le 24 mars 2026, conformément à l'article 62 du Règlement intérieur du CNT, a décidé de mettre en place une commission chargée d'examiner les droits et avantages susceptibles d'être accordés aux Conseillers nationaux et aux travailleurs de l'Administration parlementaire à la fin de cette période institutionnelle.

Cette démarche répondait à un principe de reconnaissance du travail accompli par une institution ayant assuré une mission législative majeure durant la Transition. Les conclusions de cette commission ont été examinées lors de la Conférence des Présidents du 13 avril 2026, qui, après analyse et ajustements, a adopté une proposition portant notamment sur :

- une prime exceptionnelle de fin de mission de cinq cents millions de francs guinéens (500 000 000 GNF) en faveur de chacun des 81 Conseillers nationaux, soit un montant global de quarante milliards cinq cents millions de francs guinéens (40 500 000 000 GNF) ;

- une enveloppe de deux milliards cinq cents millions de francs guinéens (2 500 000 000 GNF) destinée à récompenser certains travailleurs de l'Administration parlementaire ayant démontré un engagement particulier, une disponibilité constante, un rendement remarquable et une contribution significative au fonctionnement de l'institution.

Le montant total de quarante-trois milliards de francs guinéens (43 000 000 000 GNF) évoqué dans l'article correspond donc exclusivement à l'addition de ces deux enveloppes distinctes.

Il importe de rappeler avec force que ces crédits n'ont jamais transité par les comptes du Conseil National de la Transition. Aucun responsable administratif, qu'il s'agisse du Secrétaire général, des directeurs opérationnels ou de tout autre cadre de l'institution, n'a disposé de ces fonds pour les gérer librement, les détourner ou en faire un usage personnel.

Après leur adoption par les organes compétents du CNT, les propositions ont été intégrées au processus de préparation de la Loi de finances initiale 2026 et acceptées par le Gouvernement.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget de l'État au titre II relatif aux dépenses de personnel, conformément à la nomenclature budgétaire en vigueur qui regroupe notamment les salaires, indemnités et primes.

Leur exécution a suivi le circuit normal de la dépense publique : validation dans le système GEDA, autorisation par les autorités compétentes et paiement par la Banque centrale, conformément aux règles de gestion budgétaire et comptable de l'État.

Il s'agit donc d'une dépense publique régulièrement prévue, autorisée, exécutée et retracée dans les procédures financières de l'État.

La gestion budgétaire publique repose sur des principes clairs : une dépense inscrite dans la Loi de finances, affectée à un objet déterminé et exécutée par les acteurs habilités ne peut être assimilée à une opération irrégulière sans démonstration précise d'une violation des règles applicables.

La notion de détournement de deniers publics suppose une soustraction frauduleuse de fonds publics ou une utilisation contraire à leur destination légale. Or, dans le présent dossier, les éléments objectifs démontrent que les crédits ont été autorisés, inscrits au budget national et utilisés conformément à leur objet.

Les 81 Conseillers nationaux ont effectivement perçu la prime exceptionnelle de cinq cents millions de francs guinéens (500 000 000 GNF), soit un montant total de quarante milliards cinq cents millions de francs guinéens (40 500 000 000 GNF), représentant plus de 94 % de l'enveloppe globale évoquée.

Les interrogations portent uniquement sur l'enveloppe de deux milliards cinq cents millions de

francs guinéens (2 500 000 000 GNF) destinée aux travailleurs de l'Administration parlementaire.

Sur ce point, il convient de rappeler que cette prime n'avait jamais été conçue comme une gratification générale destinée à l'ensemble du personnel. Elle visait à reconnaître l'implication particulière des agents ayant contribué de manière remarquable au fonctionnement de l'institution. Chaque directeur opérationnel et chaque chef de service a ainsi été appelé, en qualité de responsable hiérarchique, à proposer les agents répondant aux critères retenus.

Cette méthode correspond aux pratiques administratives habituellement appliquées au CNT, lors de l'attribution de primes exceptionnelles liées à des périodes d'intense activité institutionnelle, notamment lors de l'examen des Lois de finances initiales, des Lois de finances rectificatives ou d'autres échéances majeures.

La contestation actuelle semble donc relever essentiellement d'un désaccord sur les critères de sélection de certains bénéficiaires.

Une frustration individuelle ou une divergence d'appréciation administrative ne saurait être transformée automatiquement en infraction pénale dès lors qu'aucun élément matériel ne démontre une appropriation frauduleuse ou une utilisation irrégulière des fonds publics. Par ailleurs, le principe constitutionnel de séparation des pouvoirs impose que chaque institution exerce ses missions dans le respect de ses compétences propres.

Les décisions prises par un organe constitutionnel dans le cadre de ses attributions ne sauraient être remises en cause par une lecture qui méconnaîtrait son autonomie institutionnelle et les procédures internes ayant encadré leur adoption. La détermination des montants relatifs aux primes exceptionnelles relève des mécanismes décisionnels internes de l'institution concernée, lorsqu'ils sont pris conformément aux règles administratives et budgétaires applicables.

Il ne revient donc pas à une appréciation extérieure de se substituer aux organes compétents d'une institution constitutionnelle dans la définition de ses règles internes de fonctionnement, dès lors que la légalité budgétaire et administrative est respectée. Concernant les qualifications pénales évoquées, il convient de rappeler qu'elles obéissent à des conditions strictes.

La corruption d'agents publics suppose l'existence d'un avantage indu accordé ou reçu en contrepartie d'un acte ac-

compli dans l'exercice d'une fonction. Aucun élément objectif ne permet d'établir l'existence d'un pacte corruptif.

Le blanchiment de capitaux suppose l'existence préalable de fonds provenant d'une activité illicite et des mécanismes destinés à dissimuler leur origine. Or, les fonds concernés proviennent d'une inscription budgétaire publique régulièrement autorisée.

L'enrichissement illicite suppose un enrichissement personnel injustifié. Aucun élément ne démontre que des cadres de l'Administration parlementaire auraient tiré un avantage patrimonial personnel des sommes évoquées.

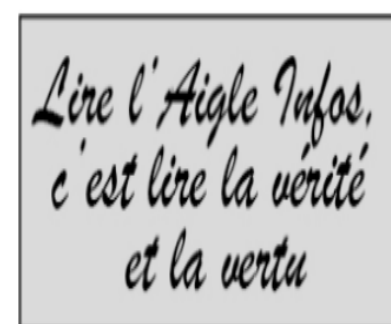
Le faux et usage de faux suppose l'existence d'une falsification ou d'une altération frauduleuse de documents. Aucun fait précis de cette nature n'est établi. Enfin, la complicité suppose l'existence préalable d'une infraction principale et une participation consciente à sa réalisation. Elle ne saurait être déduite d'une simple participation à une procédure administrative régulière.

En définitive, le Conseil National de la Transition réaffirme que cette affaire ne concerne pas une disparition de fonds publics ni une opération frauduleuse, mais une décision institutionnelle relative à une prime exceptionnelle, adoptée dans un cadre régulier, inscrite dans le budget de l'État et exécutée conformément aux règles de la gestion publique.

Le CNT demeure attaché aux principes de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance, tout en réaffirmant son droit au respect de l'honneur de ses membres, de leur réputation et de la présomption d'innocence face à toute accusation qui doit être appréciée avec rigueur, objectivité et respect des principes de l'État de droit.

Affaire à suivre !

Samuel Demba. D



Fraude au baccalauréat 7 candidats condamnés à un mois de prison ferme à Kindia

Selon le site Mediaguinee, le Tribunal de première instance (TPI) de Kindia a condamné, mardi 7 juillet 2026, 7 candidats au baccalauréat unique, dont 3 filles, à un mois d'emprisonnement ferme pour fraude lors des examens nationaux.



Pour rappel, ces candidats ont été interpellés en pleine session d'examen, et mis à la disposition de la gendarmerie par l'Inspection régionale de l'Éducation. À l'issue de l'enquête, leur dossier a été transmis au parquet, avant d'être jugé en procédure de flagrant délit.

Ce sont ces 7 candidats, dont 3 filles, qui ont comparu au tribunal de première Instance de Kindia. « Moi, je les ai fait passer sur-le-champ pour qu'ils soient jugés. Le président du tribunal et moi avons examiné le dos-

sier des sept élèves, dont trois filles. Finalement, le tribunal les a condamnés chacun à un mois d'emprisonnement ferme. Actuellement, ils purgent leur peine à la maison d'arrêt de Kindia. », a expliqué le procureur de la République près le TPI de Kindia, Mamadou Bhoie Diallo.

Les prévenus sont accusés d'avoir introduit des documents de triche dans les salles d'examen et d'avoir tenté de copier ou d'échanger des réponses entre eux.

En plus de cette peine d'emprisonnement, ils perdent également le bénéfice du baccalauréat 2026. Pour le procureur, cette décision s'inscrit dans la politique de "tolérance zéro" contre la fraude scolaire. « Non seulement le bac 2026 est terminé pour eux, mais ils ont aussi été jugés et condamnés. L'État fournit d'importants efforts pour organiser les examens et souhaite former des diplômés qui réussissent dans les règles de l'art, et non en copiant. Cette condamnation doit servir d'exemple aux autres candidats. », a-t-il insisté.

D'après toujours le site d'informations, le magistrat a par la suite lancé un appel aux élèves et aux parents : « Cette décision doit servir d'exemple aux candidats des prochains examens. À Kindia, nous appliquons la même politique de tolérance zéro... Toute personne surprise en train de frauder sera traduite en justice et jugée conformément à la loi. Les parents doivent également accompagner leurs enfants en les encourageant à étudier et à bien réviser. ». Et de rappeler que la législation guinéenne prévoit des peines allant d'un mois à trois ans d'emprisonnement pour les auteurs de fraude aux examens.

Kèfina Diakité

Agence Nationale du Volontariat Jeunesse

Revue à mi-parcours des activités

Le lundi 06 juillet 2026, il s'est tenu à Conakry, la revue à mi-parcours des activités des volontaires de la dixième cohorte de l'Agence Nationale du Volontariat Jeunesse (ANVJ). C'était autour du thème : « Bilan des réalisations, partage de bonnes pratiques et perspectives pour une meilleure contribution des volontaires au développement social ».

Dans son discours, le ministre de la Jeunesse et des Sports, Mamadou Cellou Baldé, a déclaré : « Depuis le début de votre mission, vous avez démontré un sens élevé du devoir, de la discipline et de la solidarité. Votre présence dans les communautés, vos actions concrètes et votre disponibilité témoignent de la force de la jeunesse et de sa capacité à transformer positivement la société ».

Pour lui, les résultats enregistrés après plusieurs mois de déploiement prouvent à suffisance que le volontariat constitue aujourd'hui une véritable force de transformation sociale dans notre pays. Il n'a pas manqué de mettre en avant l'impact social des volontaires sur le terrain, le renforcement des compétences des jeunes et leur contribution à la cohésion sociale et au développement durable. « Le volontariat n'est pas seulement un service rendu à la nation, mais une école de vie. Vous y apprenez la rigueur, le don de soi et la résilience », a-t-il martelé.

Pour sa part, le Directeur général de l'Agence Nationale du Volontariat Jeunesse (ANVJ), Mamadou Mac-ka Baldé, a indiqué que cette revue à mi-parcours vise à créer un cadre d'échanges entre volontaires et en-

cadreurs afin d'identifier les difficultés rencontrées sur le terrain, capitaliser les acquis et améliorer le dispositif de fonctionnement des volontaires. « Après cinq mois de déploiement des volontaires nationaux de la dixième cohorte, nous avons estimé qu'il était opportun de créer un espace de concertation et d'échanges d'expériences...

Le volontariat est une action gagnant-gagnant pour le volontaire et pour la solidarité dans la société », fera remarquer Mamadou Mac-ka Baldé, tout en saluant le soutien des 13 communes de Conakry ainsi que l'accompagnement des partenaires traditionnels tels que le Programme des Volontaires des Nations Unies (PVNU), France Volontaires, Peace Corps et l'ASCAD.

Au nom des volontaires, Mariam Cissé dira ceci : « La fin de notre séjour à l'ASCAD ne signifie pas la fin de notre mission en tant que volontaires, mais plutôt le début d'un engagement au service de l'intérêt général. Nous n'avons qu'une seule préoccupation : trouver les moyens de nous intégrer à la fonction publique ».

Mamadou Oury

Lambanyi

Le maire Baba Alimou Barry décline ses priorités pour les cinq prochaines années

Élu jeudi à la tête de la commune de Lambanyi sous la bannière de la GMD, Baba Alimou Barry a officiellement pris fonction le lundi 6 juillet 2026, au cours d'une cérémonie organisée au siège de la mairie.



Dans son discours, le nouveau maire a affiché son ambition de faire de Lambanyi une commune de référence.

« Soyez rassurés que Lambanyi s'activera à être le miroir fidèle de cette vision nouvelle, que vous bâtissez avec courage et détermination », a déclaré Baba Alimou Barry.

Élu pour un mandat de cinq ans, il affirme vouloir placer son action dans la dynamique du programme Simandou 2040.

« Notre mandat sera celui de l'action, de l'écoute et du rassemblement. Notre action locale s'inscrit pleinement dans la dynamique nationale impulsée par le chef de l'État à travers le programme Simandou 2040. Cette vision ne doit pas rester un horizon lointain pour notre commune. Chaque projet structurant de notre mandat sera conçu et mis en œuvre en cohérence avec ses objectifs. »

Le maire entend faire de Lambanyi un territoire capable de tirer profit des opportunités économiques, industrielles et technologiques liées au projet Simandou.

« Nous ferons de Lambanyi un pôle d'attraction, prêt à capter les opportunités que générera ce mégaprojet national, notamment pour notre jeunesse. Cela suppose d'anticiper la formation de notre main-d'œuvre, la mise à niveau des infrastructures existantes et la construction de nouvelles infrastructures afin que Lambanyi soit actrice de cette transformation nationale. »

Pour atteindre ces objectifs, Baba Alimou Barry a présenté une feuille de route articulée autour de cinq axes.

Le premier concerne l'assainissement. Il prévoit la modernisation de la gestion des déchets, le curage préventif des caniveaux, des campagnes de sensibilisation et des sanctions contre

les atteintes à l'environnement.

Le deuxième axe porte sur la digitalisation des services communaux, notamment l'état civil, la délivrance des actes administratifs et le suivi des dossiers en ligne, avec pour objectif de simplifier les démarches administratives et de renforcer la transparence.

Le troisième axe est consacré aux infrastructures. Il prévoit le désenclavement des quartiers, l'extension de l'éclairage public et la réhabilitation des marchés.

Le quatrième axe concerne la réforme financière. Le maire annonce une augmentation du taux de recouvrement des impôts locaux grâce aux outils numériques afin d'accroître les ressources de la commune et d'assurer une utilisation transparente des recettes.

Enfin, le cinquième axe est dédié à la réforme sociale. Baba Alimou Barry promet d'améliorer les conditions de travail et la protection sociale des agents communaux, qu'il considère comme « le moteur de la mairie ».

En concluant son allocution, le nouveau maire a appelé les habitants à l'unité.

« Je ne serai pas le maire d'un clan, mais le maire de tous. Ensemble, nous relèverons les défis pour transformer durablement notre commune. »

Samuel Demba. D

Kindia

Inauguration d'une mosquée offerte par l'ancien ministre Aboubacar Sylla au quartier Condetta 3

Selon Mediaguinee, l'ancien ministre des Transports, Aboubacar Sylla, vient d'offrir une mosquée moderne entièrement construite au profit de Condetta 3, un quartier de la commune urbaine de Kindia. La cérémonie d'inauguration de ce lieu de culte s'est tenue le week-end dernier en présence des autorités religieuses, administratives et de nombreux citoyens venus de divers horizons de la préfecture.



C'est une mosquée flambant neuve qui a été remise officiellement aux fidèles par l'ancien ministre Aboubacar Sylla. La prière de vendredi a été dirigée par le grand imam de Conakry, Elhadj Mamadou Saliou Camara. S'exprimant à cette occasion, le donateur s'est réjoui de ce projet. « C'est un jour de bonheur pour moi. Je ne peux que remercier les populations de Kindia et tous ceux qui se sont associés à moi pour réaliser cet investissement, ainsi que tous ceux qui m'ont encouragé dans cette voie spirituelle, afin de doter la population de Condetta 3 d'une mosquée digne de ce nom. Je souhaite que ce lieu spirituel soit un symbole de paix, de foi et de cohésion sociale pour toute la population de Kindia. », a déclaré Aboubacar Sylla.

Le préfet de Kindia a salué ce geste, invitant d'autres personnes de bonne volonté à s'en inspirer afin de multiplier ce type d'initiatives au profit de la communauté. « C'est une grande fierté de voir quelqu'un investir ses moyens pour construire une maison de Dieu, où les fidèles musulmans viennent chaque jour accomplir leurs prières. Nous ne pouvons que le remercier et prier pour lui. Que Dieu le protège et lui accorde prospérité. Nous encourageons d'autres personnes à emboîter le pas », a déclaré le colonel Abdourahamane Keïta.

Les habitants du quartier Condetta 3, satisfaits de ce don, ont exprimé leur gratitude et formulé des prières en faveur du donateur. « Nous sommes très contents de ce don, certes le quartier a une grande mosquée mais c'est très loin des habitants de ce secteur. Avoir cette mosquée ici, cela facilitera les citoyens de ce secteur et ses environnants d'y prier. Alors, nous ferons que remercier le donateur, Aboubacar Sylla qui vient de nous traduire son amour pour Kindia et pour les habitants du quartier Condetta 3. », a souligné Abdoulaye Souaré, le président du conseil de quartier de Condetta 3, rapporte le site Mediaguinee.

Kaba Kankoula

Tribune

Tribune

Directeurs préfectoraux et communaux du Plan : comprendre les délais de prise en charge financière à la lumière de la réforme FUGAS (Par M. Camara)



Nommés par décret présidentiel pour porter la planification stratégique et la coopération au développement au plus près des territoires, les Directeurs préfectoraux et communaux du Ministère du Plan, de la Coopération Internationale et du Développement (MPCID) attendent, pour certains d'entre eux, la régularisation effective de leur solde de fonction.

Loin d'être imputable au département ministériel de tutelle, cette situation s'inscrit dans un processus interministériel rigoureux, désormais entièrement dématérialisé à travers le Fichier Unique de Gestion Administrative et de la Solde (FUGAS). Décryptage.

Un déploiement territorial au service de la vision Simandou 2040

La nomination des Directeurs préfectoraux et communaux du Plan traduit la volonté du Gouvernement de rapprocher la planification stratégique des réalités locales. Ces cadres constituent le maillon opérationnel du MPCID sur l'ensemble du territoire national, chargés de décliner en actions concrètes les orientations du programme Simandou 2040 et d'assurer la coordination des projets de coopération dans les préfectures et communes.

Emploi de cadres

À titre d'illustration, le décret D/2024/257/PRG/CNRD/SGG du 12 décembre 2024 a procédé à la nomination des Directeurs communaux du Plan pour Conakry et plusieurs préfectures de l'intérieur du pays (RTG Guinée 224). D'autres décrets ont suivi pour couvrir progressivement l'ensemble du maillage territorial, dans une dynamique de déconcentration administrative saluée par les partenaires techniques et financiers.

Une chaîne de traitement désormais numérique et sécurisée

Depuis le lancement officiel du FUGAS le 27 novembre 2025 par le Premier ministre Amadou Oury BAH, la prise en charge financière de tout agent nommé par décret présidentiel — y com-

pris les Directeurs préfectoraux et communaux — obéit à un circuit intégré et sécurisé, entièrement dématérialisé.

Ce circuit mobilise, dans un ordre séquentiel strict, plusieurs institutions :

La Présidence de la République (signature du décret) ;

Pouvoir exécutif

Le Secrétariat Général du Gouvernement (numérotation, publication au Journal Officiel, transmission) ;

Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (validation administrative, enrôlement biométrique, attribution du matricule unique) ;

La Direction Nationale des Systèmes d'Information de la Fonction Publique (administration technique de la plateforme) ;

Le Ministère du Budget et sa Direction Nationale de la Solde (ouverture du poste budgétaire, mandatement) ;

Le Contrôle Financier (visa de régularité) ;

Le Trésor Public (paiement effectif).

Le Ministère du Plan, de la Coopération Internationale et du Développement, ministère utilisateur, intervient en amont de la chaîne par la saisie des données de l'agent dans le module de Gestion des Ressources Humaines (GRH) du FUGAS et par la constitution du dossier administratif. Au-delà de cette étape, la maîtrise du calendrier échappe au département, la suite du processus relevant de la compétence d'autres administrations.

Pourquoi la première solde peut tarder : les étapes incompressibles

Pour bien comprendre les délais observés, il convient de rappeler que la première mise en solde d'un agent nommé par décret présidentiel n'est ni un acte automatique ni un acte instantané.

Elle résulte d'une succession d'étapes de validation dont chacune doit être franchie avant que le paiement ne puisse intervenir.

Administrations

1.L'enregistrement du décret dans le module « Actes administratifs »

Après signature présidentielle, le décret doit être numéroté par le Secrétariat Général du Gouvernement, publié au Journal Officiel, puis intégré dans le module Actes administratifs du FUGAS.

Ce n'est qu'à l'issue de cette formalité que la nomination devient juridiquement opposable aux administrations financières.

2.La prise de service et la constitution du dossier

Le Directeur nommé doit prendre effectivement service et faire établir une attestation de première prise de service, acte unique et indispensable. Il lui appartient également de rassembler l'ensemble des pièces exigées : acte de naissance légalisé, Carte Nationale d'Identité en cours de validité, certificat médical de moins de trois mois, extrait de casier judiciaire de moins de six mois, photos, Relevé d'Identité Bancaire (RIB), entre autres.

3.L'enrôlement biométrique dans le FUGAS

Conformément à la doctrine officielle du Ministre du Travail et de la Fonction Publique, Faya François BOUROUNO — « Un agent public = un seul matricule ; un matricule = une seule personne identifiée ; un salaire = un seul compte bancaire » — chaque agent doit obligatoirement se soumettre à un enrôlement biométrique comprenant la reconnaissance faciale, la capture de l'iris, la prise des empreintes digitales et la signature électronique (Ministère de la Fonction Publique). L'attribution du matricule unique en découle.

4.Les validations en cascade

Le dossier fait ensuite l'objet de validations successives par le Chef de Division des Ressources Humaines du ministère d'accueil, par la Direction Générale de la Fonction Publique (contrôle du cadre organique), puis par le Contrôle Financier (vérification des incidences budgétaires). Cette rigueur, qui a permis d'économiser 233 milliards de francs guinéens en éliminant doublons et rémunérations irrégulières, constitue précisément la garantie d'assainissement recherchée par les autorités.

Agences gouvernementales

5.Le mandatement et le paiement Enfin, le dossier complet est transmis à la Direction Nationale de la Solde pour codification, calcul et liquidation, avant émission du mandat de paiement par l'ordonnateur du Ministère du Budget et virement par le Trésor Public sur le compte unique domicilié.

Le MPCID hors de cause : un ministère utilisateur, non ordonnateur de la solde Il importe, à ce stade, de dissiper toute ambiguïté. Le Ministère du

Plan, de la Coopération Internationale et du Développement n'est nullement responsable des délais observés dans la prise en charge financière de ses Directeurs préfectoraux et communaux.

Pour trois raisons de fond :

Premièrement, le MPCID a diligemment accompli, pour chacun des agents nommés, les diligences qui lui incombent : accueil des Directeurs à leur poste, établissement des attestations de prise de service, saisie des informations dans le module GRH du FUGAS et transmission des dossiers aux administrations compétentes. Le ministre Ismaël NABÉ, réinstallé à la tête du département le 6 février 2026, a d'ailleurs personnellement rencontré les Directeurs préfectoraux du Plan pour évoquer les défis liés à l'exercice de leurs fonctions en région.

Emploie cadres

Deuxièmement, la mise en solde ne relève pas du ministère utilisateur. Elle procède d'un circuit interministériel dans lequel le MPCID n'est ni ordonnateur ni payeur. La compétence budgétaire et de paie appartient exclusivement au Ministère du Budget et à ses démembrés (Direction Nationale de la Solde, Contrôle Financier, Trésor Public), tandis que la gestion statutaire et biométrique relève du Ministère du Travail et de la Fonction Publique. Troisièmement, le FUGAS impose désormais un verrouillage systémique : aucun agent ne peut être payé s'il n'est pas préalablement enrôlé, biométrisé et validé dans la plateforme. Comme l'a formellement rappelé le Secrétariat général du Ministère du Travail et de la Fonction Publique, « *il n'y aura pas de paiement d'un fonctionnaire si l'intéressé n'est pas dans la plateforme FUGAS* » (Ministère de la Fonction Publique). Cette exigence, salutaire pour la bonne gouvernance, peut néanmoins allonger les délais dans la phase transitoire de déploiement du système.

Une exigence de qualité qui protège l'agent et l'État

Il convient de souligner que les délais actuels ne traduisent en rien un dysfonctionnement, mais bien une exigence de qualité consubstantielle à la réforme engagée. En passant, grâce au FUGAS, de 277 000 à environ 130 000 agents biométrisés actifs, la Guinée a levé le voile sur près de 147 000 irrégularités antérieures. Nul ne saurait déplorer, aujourd'hui, la rigueur d'un dispositif qui protège simultanément :

L'agent lui-même, dont le matricule unique et la domiciliation bancaire exclusive sécurisent la perception continue et intégrale de sa solde ;

L'État, en garantissant la traçabi-

lité, la maîtrise de la masse salariale et l'élimination des fonctionnaires fictifs ;

Le contribuable, à travers l'assainissement des finances publiques.

Finances publiques

Le rappel de solde, dont bénéficieront les Directeurs concernés à l'issue du processus, couvrira intégralement la période comprise entre la date d'effet du décret présidentiel et la date de prise en compte effective dans le système de paie. Aucun droit ne sera perdu.

Une phase transitoire à gérer avec discernement

Le déploiement d'un outil aussi structurant que le FUGAS s'accompagne inévitablement, dans sa phase initiale, d'ajustements techniques et procéduraux. Les campagnes de vulgarisation menées en janvier 2026 à Mamou et à Labé témoignent de la mobilisation des autorités pour accompagner cette transition (MMAFP).

Dans ce contexte, le MPCID reste pleinement engagé à accompagner ses Directeurs préfectoraux et communaux dans les diligences relevant de sa compétence. Le département suit avec attention l'évolution des dossiers auprès des administrations partenaires et met tout en œuvre pour que la régularisation intervienne dans les meilleurs délais.

Conclusion

La prise en charge financière des Directeurs préfectoraux et communaux du Plan, du fait d'un cadre juridique et procédural exigeant, appelle patience et discernement. Le retard constaté n'engage nullement la responsabilité du Ministère du Plan, de la Coopération Internationale et du Développement, dont les diligences ont été régulièrement accomplies. Il traduit au contraire l'application rigoureuse d'une réforme d'assainissement voulue par les plus hautes autorités du pays, dont les bénéfices, en termes de transparence et de bonne gouvernance, sont d'ores et déjà mesurables.

Les Directeurs concernés, dans leur ensemble, prennent une part active à la transformation de l'administration publique guinéenne. Leur mobilisation quotidienne au service des populations mérite reconnaissance, de même que leur patience durant cette phase transitoire. À travers eux, c'est toute une administration qui apprend à se moderniser au bénéfice du citoyen.

Mohamed CAMARA

Associé -Gérant

Cabinet Conseil MOCAM CONSULTING

Sports

Les vérités du capitaine Syli Basket, Abdoulaye Sy

Le récent séjour de l'équipe nationale de basket-ball de Guinée, à Luanda (Angola) s'est effectué dans des conditions logistiques jugées révoltantes par les acteurs eux-mêmes et par de nombreux observateurs. Dans un entretien accordé à Africaguinee.com, le capitaine du Syli Basket, Abdoulaye Sy, dénonce ce qu'il considère comme un manque de respect envers une génération dorée qui ne demande qu'à honorer sa patrie sur la scène continentale et mondiale.



« Franchement, pour être honnête avec vous, c'est un peu honteux et inquiétant. Dans le sens où, aujourd'hui, la Guinée fait partie des meilleures équipes africaines en termes de basket-ball, et malheureusement, cette situation nous fait un peu honte. Elle ne fait pas du tout honneur à notre pays. Nous sommes venus pour défendre les couleurs du pays en pensant que nous avions dépassé un certain stade, c'est-à-dire qu'on ne pourrait plus être inquiétés par des histoires pareilles. Mais malheureusement, force est de constater

que c'est encore vraiment compliqué. », a martelé Abdoulaye SY.

La délégation guinéenne ayant été bloquée à l'hôtel en raison de frais d'hébergement impayés, le capitaine du Syli Basket a expliqué : « Je dirais presque que tout ne va pas. Parce que, malheureusement, cela a aussi contribué au fait que, quelque part, on a perdu nos deux derniers matchs ici, des matchs qui étaient pourtant importants pour nous pour la suite de la compétition. Mais là, ce qui se passe, c'est que nous sommes bloqués à l'hôtel.

Apparemment, il y a des frais d'hôtel qui ne sont pas réglés, des frais qui n'ont pas du tout été payés. Ça, c'est la situation actuelle, au jour d'aujourd'hui.

Le président et certains supporters qui étaient venus nous voir — c'est-à-dire les ressortissants guinéens ici — ont dû payer une partie, je pense. Les gens de

l'ambassade sont venus aussi pour discuter un peu avec ceux de l'hôtel pour qu'ils nous laissent un peu de lest à l'hôtel, pour qu'on puisse manger, etc. Mais la situation n'est pas du tout réglée.

On est encore en attente que les notes soient payées, que les frais soient réglés pour qu'on puisse partir d'ici. Sinon, on pourrait malheureusement rester bloqués ici, de ce que j'ai appris. Après, est-ce qu'ils vont le faire ? Ça, je ne sais pas. Mais pour l'instant, c'est ça la situation actuelle. Là, à l'instant T où je vous parle, c'est ça. »

A la question de savoir comment ils ont vécu cette situation, il a martelé ceci : « C'est, comme je l'ai dit, c'est une honte en fait. Parce que nous, nous avons des familles, nous avons des clubs, des agents... On est face au monde, au jour d'aujourd'hui. Franchement, c'est le monde entier qui regarde la Guinée. Il y a des joueurs du calibre de Sékou

Doumbouya, d'Alpha Diallo, des joueurs qui sont passés quand même par la NBA, le plus gros championnat au monde, qui se retrouvent dans des situations comme ça. Même par rapport à l'image de ces personnes-là — et des autres joueurs, sans rien enlever aux autres, nous notamment — c'est grave. C'est une situation extrêmement grave qui ne donne pas envie de revenir.

Nous nous sommes battus, nous avons lutté toutes ces années pour avoir des joueurs de ce calibre afin de rejoindre l'équipe nationale, mais malheureusement, tu ne peux pas ramener des joueurs comme ça... À titre de comparaison, c'est comme si aujourd'hui Serhou Guirassy venait en sélection nationale et qu'une situation comme ça se passait. Vous êtes d'accord avec moi que tous les médias de football européens allaient parler de cette situation ? On est d'accord.

Donc, c'est exactement la même chose qui se passe en termes de basket. Tous les médias de basket-ball aujourd'hui, dans le monde entier, parlent de cette situation. Donc, ça ne montre pas

le sérieux de notre pays. Là, on ne parle que de basket, mais c'est le pays qui est en face. Quand tu parles d'une sélection nationale, on ne parle pas des joueurs, on parle d'un pays. Donc l'image de ces joueurs-là est ternie. Nous aussi qui sommes là, qui jouons dans des championnats moindres que ces gars-là, pour nous aussi c'est compliqué. Les clubs ne vont plus vouloir nous laisser partir. Mais le problème, c'est que là, on est qualifiés pour la seconde phase. Et pour la seconde phase, on a vraiment besoin de tout le monde. On a besoin que ces joueurs-là arrivent, et qu'ils arrivent motivés. Avoir des joueurs qui viennent juste parce qu'ils se disent : « Ah oui, non, je dois aller défendre mon pays », mais sans motivation, ça ne sert à rien. Donc, ces situations-là ne favorisent pas... Franchement, tous les joueurs ici sont très déçus de comment les choses se passent, mais on essaie de tout donner sur le terrain sans montrer cette image-là. »

Mamadou Oury

FDSI

Présentation du rapport d'analyse du Registre Social Unifié

Le mercredi 08 juillet 2026, la Direction générale du Fonds de Développement Social et de l'Indigence (FDSI), avec l'appui de ses partenaires techniques, a présenté le rapport d'analyse du profil socio-démographique et socio-économique des ménages inscrits au Registre social unifié (RSU) en République de Guinée.

Dans son intervention de circonstance, la représentante de l'UNICEF en Guinée, Maddalena Bertolotti, partenaire de ce projet ambitieux, a fait savoir que ce rapport marque une étape déterminante dans la mise à disposition de données indispensables au renforcement du système national de protection sociale. «Le Registre Social Unifié représente la colonne vertébrale de la protection sociale en Guinée, qui est aussi reconnu dans la constitution guinéenne. L'UNICEF accompagne ce processus depuis les travaux précurseurs lors du lancement de ce dispositif en 2017. Notre conviction est simple: un système de protection sociale performant commence par une information fiable, régulièrement mise à jour et utilisée pour éclairer les décisions publiques. Cette avancée est une étape importante pour la mise en place progressive d'un Registre intégré des personnes physiques qui va assurer l'interopérabilité avec plusieurs autres bases de données qui sont dans différentes structures gouvernementales tout en facilitant la liaison avec un numéro national d'identification unique. Cela permet de sécuriser l'assistance en évitant d'apporter les appuis aux mêmes personnes alors que les besoins à couvrir sont nombreux», dira-t-elle. Quant au directeur général du Fonds de Développement Social et de l'Indigence, Lansana Diawara, il dira ceci : «Le chemin parcouru depuis les premières réflexions lors de l'atelier de Kindia en 2017 jusqu'à la consolidation réglementaire de 2024 a été long, mais les résultats sont là. Le FDSI a matérialisé cette base de données en

un outil vivant. Nos équipes ont quadrillé l'ensemble du territoire national, permettant de couvrir 977 610 ménages, représentant 4 860 075 individus, dont 119 756 ménages à Boké, 169 240 à Conakry, 91 821 à Faranah, 111 087 à Kankan, 129 903 à Kindia, 101 154 à Labé, 81 685 à Mamou et 172 964 à Nzérékoré». Il a particulièrement insisté sur la vocation nationale et inclusive du Registre social unifié. «C'est pour qu'un citoyen vivant à Yomou bénéficie des mêmes opportunités qu'un autre résidant à Conakry. C'est cela, la justice sociale. C'est cela, l'équité territoriale. Le RSU constitue désormais le socle de toutes les politiques nationales de protection sociale, la porte d'entrée unique de toutes les interventions sociales en République de Guinée selon le décret de création. C'est pourquoi, notre ambition commune, doit être la portée au plus haut niveau l'utilisation du RSU par tous les acteurs de la protection sociale pour bâtir un système plus efficace, plus transparent et plus juste. Les données du RSU ont déjà prouvé une valeur transversale à travers des partenariats stratégiques majeurs, qu'il s'agisse des bénéficiaires du projet "Guichet Choc Alimentaire" avec l'ANIES et le FMI, du suivi des enfants malnutris avec l'UNICEF, ou encore des enfants et familles en situation de vulnérabilité dans le cadre du projet de renforcement familial de SOS Villages d'Enfants», indique-t-il.

Pour sa part, la ministre de la Femme, de la Famille et des Solidarités, Patricia Adeline Lamah, a déclaré : «L'atelier qui nous réunit aujourd'hui revêt une

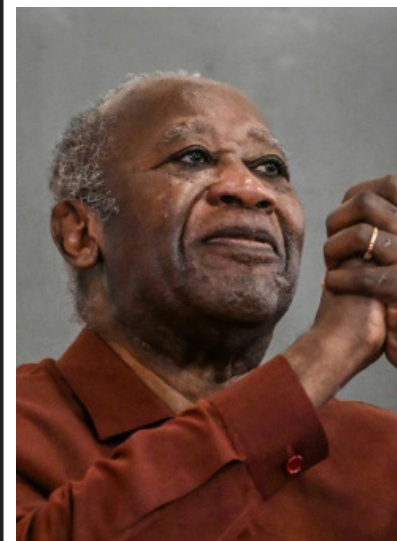
importance particulière. Le rapport qui sera présenté offre une analyse approfondie du profil des ménages enregistrés dans le Registre social unifié. Les enseignements qui en découleront permettront d'améliorer le ciblage des bénéficiaires, de renforcer l'efficacité des programmes sociaux et de faire de l'éducation aux ménages et d'orienter les décisions publiques sur la base des données fiables et actualisées».

C'est le Premier ministre, chef du Gouvernement, Amadou Oury Bah, qui a procédé au lancement des travaux. «Le président de la République a parlé de la refondation. La refondation, c'est quoi ? Bien entendu, faire des routes, construire des habitations, construire des écoles, ça fait partie de la refondation. Mais ce n'est pas seulement cela la refondation de l'État. La refondation de l'État, c'est de donner à l'État les moyens d'ajuster avec une plus grande efficacité ces politiques publiques. Et l'une des politiques publiques les plus essentielles, c'est la politique sociale, protection sociale. Parce que c'est cela qui touche l'écrasante majorité de la population. Si on n'a pas les instruments permettant d'assurer un ciblage efficace de notre politique publique, il va de soi, nous n'avancerons pas. Et l'insatisfaction de la population sera grandissante. Travail, justice, solidarité. Solidarité, comment peut-on assurer la solidarité si on ne connaît pas les composants de la société ? Pas de manière macro, mais de plus en plus de manière individualisée», a-t-il déclaré.

Kaba Kankoula

Côte d'Ivoire

Après la remise en liberté d'un ex-ministre de Laurent Gbagbo, son parti en exige d'autres



Lida Kouassi, cadre au sein du Parti des peuples africains – Côte d'Ivoire (PPA-CI), la formation de l'ex-président Laurent Gbagbo, et le cyber-activiste Ibrahim Ziguï réputé proche de l'opposition ont retrouvé la liberté. Tous deux avaient été arrêtés avant la présidentielle d'octobre 2025 et étaient détenus au pôle pénitentiaire d'Abidjan. Lida Kouassi était notamment poursuivi pour « acte de terrorisme ». Ibrahim Ziguï, lui, avait été condamné en mai dernier à cinq ans de prison ferme pour « trouble à l'ordre public ».

Mais selon le PPA-CI, plusieurs de ses cadres et militants restent encore derrière les barreaux.

La sortie de prison de l'ex-ministre de la Défense de Laurent Gbagbo, Lida Kouassi, et du cyber-activiste Ibrahim Ziguï est accueillie avec soulagement par leurs proches, ainsi que par les responsables du Parti des peuples africains – Côte d'Ivoire (PPA-CI). Mais, selon Maître Sylvain Tapie, l'un des avocats du

PPA-CI, à ce jour, plus d'un millier de personnes sont toujours détenues à la suite des manifestations organisées en marge de la présidentielle d'octobre 2025. « L'objectif est de museler l'opposition »

« Sur le premier groupe poursuivi pour des faits de trouble à l'ordre public, 213 avaient été reconnus non-coupables, 399 condamnés à 36 mois de prison ferme. Et sur tout le deuxième groupe poursuivi pour des faits d'actes de terrorisme, personne n'a encore été jugé », affirme Maître Sylvain Tapie. Le parti dirigé par l'ex-président Laurent Gbagbo estime que ces personnes sont détenues « pour des raisons politiques » et réclame leur libération, dénonçant une instrumentalisation de la justice. Maître Habiba Touré, porte-parole du PPA-CI, accuse : « L'objectif est de museler l'opposition, d'effrayer aussi nos concitoyens et de leur montrer que l'opposition aboutira de toute manière à la détention. Donc nous sommes tout sauf dans un État de droit. Vous avez des tas de pays dans lesquels les gens manifestent et où on ne les jette pas en prison ». « Il ont commis des délits et se sont retrouvés en prison pour cela »

Reste que ces accusations sont balayées par le gouvernement. « Ce sont des personnes qui ont commis des délits et qui se sont retrouvées en prison pour cela », avait insisté Amadou Coulibaly, le ministre porte-parole du gouvernement, au cours d'un point presse, il y a quelques mois.

RFI